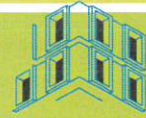




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES


Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Bruno LEFRANÇOIS, Martial LEGROS, Delphine BOULOT

Étaient excusés : Françoise LE MARQUAND (pouvoir donné à Gérald ROUSSEUW), Laëtitia MOREAU

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Valérie TANQUEREL en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024
2. Protection sociale complémentaire – Prévoyance des agents
3. Zone de fraîcheur :
 - a) Point d'avancement
 - b) Appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 »
4. Cinéma – La Poste :
 - a) Point d'avancement
 - b) Appel à projet « Mission Patrimoine » 2025
 - c) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
5. Rue du pont de la barre :
 - a) Point d'avancement
 - b) Devis du Cabinet Cavoit pour une étude hydraulique
6. BP 71100 : Modification budgétaire
7. Boulodrome : point d'avancement
8. Pigeons : recherche de solutions, demande de devis
9. Exposition 80ème anniversaire de la Libération de Trévières
10. Compte rendu des commissions
11. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024.

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. Protection sociale complémentaire – Prévoyance des agents

Une complémentaire prévoyance a pour but de compléter la rémunération versée, par l'administration, pendant les congés de maladie ou en cas d'invalidité. Elle peut aussi prévoir des prestations complémentaires, à celles prévues par la loi ou les décrets, en cas de décès d'un agent public au bénéfice de ses ayant droits.

À partir du 1er janvier 2025, la collectivité employeur doit participer aux cotisations à une complémentaire prévoyance. La participation de la collectivité couvre au minimum les garanties suivantes :

- Indemnités journalières complémentaires au demi-traitement garantissant une rémunération nette équivalente à 90 % du traitement indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et à 40 % de vos primes et indemnités lors d'un congé de maladie, d'un congé de longue maladie, d'un congé de longue durée ou d'un congé de grave maladie
- Indemnités journalières complémentaires au demi-traitement, garantissant une rémunération nette équivalente à 90 % du traitement indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et à 40 % de vos primes et indemnités en cas de mise en disponibilité d'office ou de maintien du demi-traitement dans l'attente de l'avis du conseil médical
- Pour un fonctionnaire relevant de la CNRACL : CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales : rente garantissant une rémunération équivalente à 90 % du traitement net en cas de retraite pour invalidité

- Pour un agent relevant du régime général de la Sécurité sociale : rente garantissant une rémunération équivalente à 90 % du traitement net en cas d'invalidité de 2e ou 3e catégorie et à 66 % du traitement net en cas d'invalidité de 1re catégorie.

La participation de la collectivité peut consister en une prise en charge partielle des cotisations à un organisme de prévoyance auquel l'agent souscrit individuellement.

Elle peut aussi consister en un contrat collectif proposé par la collectivité. L'adhésion au contrat collectif peut être facultative ou obligatoire.

Le montant de la participation est au minimum de 7 € par mois.

Les agents ont été informés de ces dispositions lors d'une réunion du personnel le 19 octobre dernier. L'adhésion à un contrat collectif les obligerait à résilier leur contrat en cours. Leur préférence va plutôt vers une prise en charge partielle (sous réserve de fournir une attestation d'adhésion à un contrat prévoyance labellisé).

Le comité technique du Centre de Gestion doit donner son avis avant que le conseil municipal délibère (participation communale de 7 € / agent / mois – si adhésion à un contrat de prévoyance labellisé).

À partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité employeur devra prendre en charge une partie des cotisations à la complémentaire santé de ses agents (mutuelle).

Teneur des discussions :

Pas de délibération ce jour

3. Zone de fraîcheur

a) **Point d'avancement**

Conformément au calendrier prévisionnel présenté lors de la réunion du 22 octobre dernier, la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été mise en ligne le 05/11/2024.

Prochaines étapes :

Date de remise des candidatures Mercredi 27 novembre 2024 à 18h

Date de visite de site Jeudi 12 décembre 2024 de 10h à 12h

Date de remise des offres Jeudi 10 janvier 2025 à 18h

Date des auditions Jeudi 16 janvier 2025 à partir de 9h

b) **Appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 »**

Monsieur Nicolas FILLLOL, écologue au Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, nous accompagne dans ce projet. Il nous fait suivre un appel à projets de la MAIF car notre projet correspond aux actions qui pourraient être lauréates.

Le Fonds MAIF pour le vivant finance des projets qui protègent ou régénèrent la biodiversité, sans recherche de rendement. Le but : rendre les territoires plus résilients face au changement climatique. Le Fonds MAIF pour le vivant attribue entre 80 000 et 500 000 euros à chacun de ses lauréats, selon les besoins de leur projet.

<https://entreprise.maif.fr/engagements/environnement/fonds-maif-pour-le-vivant>

La date limite de candidature était fixée au 14/11/2024.

Teneur des discussions : a):A ce jour 10 retraits pour d'éventuelles candidatures

b):le dossier est déposé par anticipation, notre demande 100000 €; réponse courant mai 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR P x C A	Loïc PERIOT P x C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P x C A	Frédéric FOSSEY P x C A	Françoise LE MARQUAND P x C A
Gérald ROUSSEUW P x C A	Valérie TANQUEREL P x C A	Françoise LEBOULANGER P x C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P x C A
Patrick WATERS P x C A	Delphine BOULOT P x C A	Bruno LEFRANCOIS P x C A		

- Approuve de façon rétroactive la réponse à l'appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 »

4. Cinéma – La Poste

a) Point d'avancement

Conformément à la délibération prise lors de la réunion du 22/10/2024 (DCM 2024-90), l'agence DAUCHEZ a été désignée en tant que maître d'œuvre et le marché lui a été notifié le 04/11/2024.

Une visite du site est prévue le 13/11/2024 matin.

Une réunion avec les associations utilisatrices des locaux, l'ADRC, la foncière Normandie, la délégation territoriale du Bessin, nos chargés de mission PVD est programmée le 28/11/2024 à 9h00. L'objectif est de recueillir les besoins de chacun pour présenter un projet cohérent avec les usages.

Le compte-rendu de la mission « Diagnostic / Esquisse » sera rendu le 18/12/2024 et sera présenté en réunion de conseil municipal le 19/12/2024.

b) Appel à projet « Mission Patrimoine » 2025

La Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, contribue à la sauvegarde du patrimoine français dans toute sa diversité.

L'appel à projets est ouvert pour l'édition 2025. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer.

Pour candidater à la sélection des sites emblématiques de l'édition 2025 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 25 novembre 2024.

c) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le projet de rénovation du local commercial au RDC du bâtiment anciennement occupé par la Poste avait initialement été isolé du projet de rénovation du Cinéma / rénovation et création de 3 logements dans les étages du bâtiment de la Poste. Ce projet mené avec la foncière de Normandie était vu à part car les intervenant et les calendriers étaient différents (faisabilité logements et cinéma travaillée avec le CAUE / faisabilité restaurant travaillée avec la foncière de Normandie).

Dans la réalité, les 2 projets se trouvent aujourd'hui à un état d'avancement identique et l'ajout du RDC au marché de maîtrise d'œuvre en cours est pertinent pour plusieurs raisons :

- Gestion du projet dans sa globalité pour lever les contraintes techniques liées à l'activité de restauration
- Cohérence des façades

Coût du projet prévisionnel des travaux de rénovation du local commercial : 290 000.00 € HT

Honoraires du maître d'œuvre : 8,959 % soit 25 981.10 € HT

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSERT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Approuve la candidature de la commune à la « Mission Patrimoine » 2025 pour le Cinéma
- Autorise Madame le Maire à rédiger et signer l'avenant n°1 avec l'Agence DAUCHEZ pour y intégrer le projet de rénovation du local commercial en RDC du bâtiment de l'ancienne Poste.

5. Rue du pont de la barre

a) Point d'avancement

Une réunion d'étape a eu lieu le 05/11/2024 avec le cabinet CAVOIT, l'Agence Routière Départementale et la commune de Formigny-la-Bataille pour poursuivre les réflexions sur l'aménagement de la rue du pont de la barre et plus spécifiquement, la gestion des eaux pluviales dans le bas de côte de Formigny.

La partie « projet » touche à sa fin et il est indispensable de la terminer pour pouvoir conventionner avec le Département (indispensable pour programmer les travaux de revêtement de route – probablement impossible en 2025). Afin de proposer plusieurs options d'aménagements cohérentes avec la réalité du terrain, le cabinet CAVOIT a besoin de réaliser une étude hydraulique.

b) Devis du Cabinet Cavoit pour une étude hydraulique

Le cabinet CAVOIT a fait parvenir un devis pour l'établissement d'une notice hydraulique pour la gestion des Eaux Pluviales de la sortie nord du bourg. Ce devis s'élève à 2 760 € HT – 3 312 € TTC.

La question du co-financement de cette étude a été posée aux élus de Formigny-la-Bataille présents. Monsieur GERVAIS doit consulter ses adjoints et revenir vers la mairie rapidement.

Teneur des discussions :

La question du co-financement pour la commune de Formigny-la- Bataille n'a pas été abordée au conseil municipal de cette commune.

Abandon du projet du chemin piétonnier au vu de l'augmentation de l'enveloppe globale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P x C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Valide le devis de l'entreprise CAVOIT pour permettre la résiliation de l'étude hydraulique rue du pont de la barre (2 760 € HT – 3 312 € TTC)

6. BP 71100 : Modification budgétaire

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 9/04/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits pour assurer le paiement des dépenses jusqu'à la fin de l'année ;

Il est nécessaire d'AUTORISER Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 2 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Fonctionnement	012	6411	+ 21 500 €
Fonctionnement	011	615221	- 5 500 €
Fonctionnement	65	65568	- 16 000 €

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEY- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P x C A	P x C A	P x C A	P x C A	P x C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P x C A	P C A	P x C A	P C A	P x C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P x C A	P x C A	P x C A		

- Valide le projet de décision modificative n°2 au BP 71100

7. Boulodrome : point d'avancement

Le permis de construire est déposé et a été affiché le 14/10/2024. Le délai de recours est en cours. Les travaux devraient commencer en décembre.

Teneur des discussions :

Début des travaux en Janvier 2025

8. Pigeons : recherche de solutions, demande de devis

Les pigeons prolifèrent dans le bourg, et très spécifiquement sur les toitures des bâtiments inoccupés de la Poste et du Cinéma. Les nuisances sont nombreuses, notamment sur les trottoirs du bourg.

Quelles solutions possibles ? Quel coût ?

Devis AVIPUR pour une campagne de capture : 1 800 € HT / 2 160 € TTC

Teneur des discussions :

La campagne de capture par l'entreprise AVIPUR est 1 solution de courte durée

Avoir recours aux rapaces mais c'est plus cher

Avoir une réflexion pour le long terme

Envisager de mettre des pics sur le faîtage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR P x C A	Loïc PERIOT P x C A	Françoise DUSSERT- SARTHE P x C A	Frédéric FOSSEY P x C A	Françoise LE MARQUAND P x C A
Gérald ROUSSEUW P x C A	Valérie TANQUEREL P x C A	Françoise LEBOULANGER P x C A	Laëtitia MOREAU P C A	Martial LEGROS P x C A
Patrick WATERS P x C A	Delphine BOULOT P x C A	Bruno LEFRANCOIS P x C A		

- Valide le devis de l'entreprise AVIPUR pour une campagne de captage des pigeons (1 800 € HT / 2 160 € TTC).

9. Exposition 80ème anniversaire de la Libération de Trévières

Les photos du 80ème anniversaire de la Libération de Trévières doivent faire l'objet d'une exposition aux habitants. Sous quelle forme ? A quelles dates ?

Teneur des discussions :

Proposition du 02/12 pour le choix des photos, dates proposées pour l'exposition, les 17,18 et 19 Janvier

Vernissage le 17/01/25 à 18h30

Exposition de 10h30 à 17h30 le 18 et 19 /01/25

Être vigilant dans le choix du fournisseur photos car le remboursement aux particuliers ne sera plus possible

Renseignement pour se procurer une carte achat au nom de la commune

10. Compte-rendu des commissions communales

CA du collège: 179 élèves ,nombre constant.

Augmentation de leur frais de fonctionnement notamment facture d'électricité qui s'élève à 36000€ soit 20000€ d'augmentation.

Grand projet: table ronde sur le harcèlement scolaire

Autre projet sur l'égalité homme/femme avec la réalisation d'un court métrage

Demande d'anticipation: quelle sera la participation de la commune pour le financement du voyage en Angleterre

Commission Voirie: Suppression d'une place de parking rue Octave Mirbeau pour faciliter la sortie des véhicules de la résidence Lion d'or. installation de bacs à fleurs dans l'attente de matérialiser cette suppression.<https://docs.google.com/document/d/1iRq5kp6LrI0roDmz0Vz5c8WYEtpqWlxU/edit?usp=sharing&oid=102634216794650378363&rtpof=true&sd=true>

11. Questions diverses

Délégations exercées : signature du devis de Monsieur LEYOUR pour la mise en place d'une rampe / escalier extérieur d'accès aux salles de la maison des associations (1 540 € HT / 1 848 € TTC)

- Collège Octave Mirbeau : subvention pour le voyage en Angleterre

- Borne recharge rapide du SDEC Energie (en fonction)

Dates :

o Atelier sur la mission diagnostic / esquisses de l'agence DAUCHEZ : 18/12/2024 à 18h30

o Concours maisons fleuries : 03/12 à 18h

o Concours de poésies autour de la pomme :03/12 à 15h

Commission culture : 10/12 à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h30**
La prochaine réunion est fixée au jeudi 19/12/2024 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 92. Zone de fraîcheur : Appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 »
- 93. Cinéma – La Poste : Appel à projet « Mission Patrimoine » 2025
- 94. Cinéma – La Poste : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 95. Rue du pont de la barre : Devis du Cabinet Cavoit pour une étude hydraulique
- 96. BP 71100 : Modification budgétaire
- 97. Pigeons : devis de captage

Signature du Président et du secrétaire de séance :

